

Annick GIRARDIN  
Député  
Conseiller Territorial  
de la Collectivité  
Territoriale  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Pierre le 6 Août 2007

---  
BP 4477 - 97500  
SAINT-PIERRE  
ET MIQUELON  
Tél. 05 08 55 99 19  
Fax 05 08 41 97 97  
-----

**M. Stéphane ARTANO**  
**Président du Conseil Territorial**

Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS cedex 07 SP  
Tél. 01 40 63 15 39  
Fax 01 40 63 15 40

**SAINT-PIERRE**

ecrire@annickgirardin.fr  
www.annickgirardin.fr

**Objet :** départ de l'Atlantic Jet.

Monsieur le Président,

Au cours d'un entretien avec M. Gustave DAGORT, le président de « SPM Express », celui-ci m'a informé des difficultés importantes que rencontre cette compagnie et par conséquent du départ prévu du navire « Atlantic Jet ».

Après une rupture des échanges avec le Conseil Territorial, puis la stagnation des discussions depuis Avril 2007 - ceci malgré la suspension par « SPM express » de leur requête et de leur référé au Tribunal Administratif de Saint-Pierre et Miquelon - la société est aujourd'hui à bout de solutions.

Je ne pense pas que l'Archipel puisse se permettre de perdre un tel outil, que ce soit en terme de sécurité - notamment pour nos compatriotes miquelonnais - ou en termes de confort et de régularité de service.

Le transport inter-îles est une compétence propre du Conseil Territorial, aussi je m'inquiète sérieusement sur les conditions dans lesquelles la convention de service public pour le transport de passagers et du petit fret sur la ligne Saint-Pierre / Miquelon pourrait s'exercer.

Si, l' « Atlantic Jet » n'est pas - comme vous l'avez déclaré - le bateau qui convient pour cette ligne (trop grand, avec une capacité trop importante pour les besoins et l'équilibre financier de sa mise en fonction), sachez que si son départ intervient en septembre 2007 - tel qu'envisagé - une solution de rechange avec les mêmes qualités de service ne sera pas évidente à trouver.

Le départ de l'« Atlantic Jet » serait également un coup très dur pour le désenclavement de nos îles via Terre-Neuve et surtout catastrophique pour l'activité touristique.

De plus, l'achat de l'« Atlantic Jet » est une opération montée en défiscalisation. Il est donc important pour l'Archipel que cette opération soit menée à son terme. Compte tenu des échecs précédents, si ce projet devait « capoter » à son tour, le préjudice serait alors irrémédiable et compromettrait tout futur projet, notamment vis-à-vis de Bercy.

Dans l'intérêt de la desserte de Miquelon-Langlade et du développement économique de l'Archipel, je vous demande donc de tout mettre en œuvre pour permettre à la société « SPM Express » de garder son navire et d'aller au bout du processus de défiscalisation. Ce délai pourrait être mis à profit pour envisager et étudier les options d'avenir, afin de faire les choix réalistes et réalisables, à la dimension des besoins et des ambitions de développement que nous avons pour l'Archipel.

Si les problèmes sont sérieux et lourds, je reste convaincue qu'une solution pour SPM Express peut être trouvée, avec le concours de tous. Une solution financière ayant déjà été envisagée pour 2007, je reste à votre disposition pour réfléchir aux besoins des années à venir.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le député,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' and 'G' intertwined, followed by a long horizontal stroke extending to the right.

**Annick GIRARDIN**